

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1922)
Heft: 22

Artikel: La suppression des visas de passeports
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889621>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSOCIATION DES ARTISTES SUISSES DE PARIS

L'exposition annuelle de l'Association des Artistes Suisses aura lieu du 25 mars au 3 avril, dans les salons de la Chambre de Commerce Suisse en France.

LA SUPPRESSION DES VISAS DE PASSEPORTS

Comme nos lecteurs l'ont appris par la presse quotidienne, la Suisse et la France viennent de conclure un accord en vertu duquel le visa de passeport a été supprimé pour les ressortissants Suisses et Français, à partir du 15 février 1922.

Toutefois, ceux qui voudront entrer dans l'un ou l'autre de ces pays, pour y prendre du travail, devront, comme auparavant, y produire un visa qui sera octroyé gratuitement par une Légation ou un Consulat du pays dans lequel ils désirent se rendre. Au cas où ils n'auraient pas fait munir leur passeport d'un visa, ils seraient exposés à devoir quitter sans délai le territoire suisse ou français.

Les employés et ouvriers suisses seront tenus, pour obtenir le visa consulaire français, de produire une déclaration d'engagement visée par le Service de contrôle de la main-d'œuvre étrangère, 2, Avenue Rapp, à Paris, ou par un Office départemental du travail.

Les ouvriers agricoles sont dispensés de fournir cette déclaration.

Les ressortissants suisses et français qui auront pris du travail en France et en Suisse et qui seront porteurs d'un passeport valable, pourront sortir de l'un ou l'autre de ces pays et y rentrer sans nouveau visa, tant qu'ils seront au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement régulièrement accordée.

COURS DU CHANGE ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE pendant le mois de Février 1922

	Franc Suisse à Paris	Franc Français à Genève
1 ^{er} Février.....	235. »	42.61
2 —	232.75	42.96
3 —	233.25	42.70

	Franc Suisse à Paris	Franc Français à Genève
4 Février	233.50	42.90
6 —	232.75	42.87
7 —	231.50	43.20
8 —	230. »	43.46
9 —	224.50	44.26
10 —	225.25	44.17
11 —	228.25	44.05
13 —	228.75	43.65
14 —	226.25	43.83
15 —	225. »	44.37
16 —	225.50	44.28
17 —	223.50	44.45
18 —	220.75	45.17
20 —	212.50	46.82
21 —	214.25	47.12
22 —	216. »	46.47
23 —	213.50	46.61
24 —	216. »	46.71
25 —	219.75	45.82
27 —	213.50	46.90
28 —	214.25	46.78

A propos de la baisse, intervenue pendant le mois de février en Bourse de Paris, de la plupart des changes étrangers, la *Journée Industrielle* écrit ce qui suit :

Ce fait prouve, tout d'abord, que la campagne de panique menée contre nos banques depuis quelque temps n'a pas provoqué des retraits de fonds importants de la part des créiteurs étrangers. On sait, en effet, que les fluctuations du cours du franc dépendent pour une très large part d'éléments spéculatifs.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que les banques anglaises et américaines fassent un effort en ce moment pour relever la valeur du franc comme celle du mark. L'abondance des offres de livres sterling et de dollars, depuis quelques jours, en serait un signe. Le chômage et la situation sociale dans les pays anglo-saxons commandent une politique d'exportation du désespoir. Cette politique se traduit très visiblement par les rabais de prix que les vendeurs anglais consentent aujourd'hui presque systématiquement à la clientèle continentale et qui se font sentir notamment sur le marché des charbons. Il n'est pas interdit de rapprocher de cette politique les gros achats de francs qu'effectuent certaines